

Tout Personnel**Mars 2025 - n° 347****Attaques en règles contre l'OFB !
L'occasion de faire un point sur la situation à l'ONF !**

- **Situation à l'OFB**

Dans la tourmente depuis de nombreux mois, il nous a paru nécessaire et finalement comme coulant de source de soutenir ouvertement nos collègues de **l'Office Français de la Biodiversité**. C'est pourquoi vous trouverez joint au présent numéro « **Tout Personnel** » une lettre ouverte de soutien à l'OFB.

Accusés de contrôler à outrance le monde agricole, alors que la vérité des chiffres prouve qu'une exploitation agricole a une chance de se faire contrôler tous les 120 ans, les agents de l'OFB ont dû s'accommoder d'une décision conjointe de nos deux ministres de tutelle de tester à des fins de déploiement généralisé le port discret de l'arme de catégorie B, au mépris des plus élémentaires règles de sécurité et des notions liées à la légitime défense. En effet, ils doivent à tout prix cacher leur armement dont le seul fait d'être porté constitue **une faute** pour notre 1^{er} ministre.

- **Et nous ?**

Pour autant, il nous appartient de porter notre plus vive attention à la façon dont est considéré un corps d'État chargé de missions de police de l'environnement par les plus hauts responsables de notre pays.

Dans un courrier du 7 février dernier adressé au monde agricole, le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes demandait, outre la dissolution de l'OFB, que lui soit remontée toute situation ubuesque émanant « **d'autres organismes** » contrôlant de nombreuses normes pénalisantes. Qui peut prédire que l'ONF ne sera pas demain dans la situation intenable de l'OFB ? Nous sommes amenés, et notamment avec les MIG, à contrôler un certain nombre de normes, souvent contraignantes vis-à-vis d'intérêts de lobbies identifiés.

Concernant l'armement de défense, et comme nos collègues, nous considérons que tout contrôle doit pouvoir se faire en toute sécurité. C'est pourquoi les EPI doivent être portés. Qui peut prédire comment peut évoluer un contrôle ? Qui s'offusque de voir nos gendarmes armés au bord des routes ?

À l'ONF, le modèle aujourd'hui en vigueur est un pool de 600 spécialistes police fonctionnaires, seuls habilités **à terme** à porter une arme de catégorie B. C'est le modèle déployé par notre direction.

Pour autant, nous avons appris en fin d'année dernière que le ministère de l'agriculture souhaitait consulter les instances centrales de l'ONF (CSEC et CSAC) afin d'obtenir leurs avis sur un projet d'arrêté interministériel (avec le ministère de l'intérieur) **permettant aux salariés de droit privé d'être dotés d'une arme de catégorie B**. Ce projet d'arrêté réapparaît en ce mois de mars pour recueil des avis des CSEC et CSAC. Mais cette fois-ci, c'est le ministère de la transition écologique qui porte le projet... Particulier comme position dans le contexte politique que nous connaissons, évoqué ci-dessus.

Mais alors pourquoi inciter l'ONF à armer ses salariés alors même que le modèle ONF a conduit ces dernières années **au désarmement des UT**, parfois à la création de « groupe police » ? Pourquoi se lancer dans cette volonté d'armer les salariés alors que tant de fonctionnaires pleinement commissionnés et assermentés sont encore disponibles ? Pourquoi la DG de l'ONF n'a pas fait valoir cet état de fait aux tutelles pour contrer ce projet d'arrêté ? Est-ce que seulement il y en avait la volonté ?

Si au SNUPFEN nous militons pour que les missions de police soient réalisées avec les EPI nécessaires dont l'arme de catégorie B, **nous ne souhaitons pas voir nos collègues salariés de droit privé en être dotés** alors même qu'ils ne disposent pas d'un statut adapté garantissant toute indépendance et sécurité, qu'ils ne sont pas commissionnés/assermentés pour la recherche d'infraction, et qu'ils accompagneraient donc un fonctionnaire en portant la qualité d'expert (c'est la lecture du DAJ ONF).

Nous disons que ce projet est inacceptable, qu'il participe à sacrifier la sécurité physique et juridique de nos collègues salariés au seul prétexte de pallier le manque d'effectifs fonctionnaires. Au-delà de ça, c'est un nouveau changement des règles du jeu en cours de route pour les salariés avec certainement un énième avenant au contrat de travail pour faire taire toute velléité de contestation.

Des actes inadmissibles couverts et encouragés par l'État

Dans le cadre du mouvement des agriculteurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie, une violente campagne à l'encontre des agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) se développe depuis plusieurs semaines. Cette campagne portée par des membres du gouvernement et des personnalités politiques de droite, inspirés par la FNSEA, désigne comme boucs émissaires les normes environnementales et l'Établissement chargé de leur contrôle.

A plusieurs reprises, les locaux et personnels de l'OFB ont été la cible d'actions violentes de la part d'une partie de la profession agricole sans que cette même classe politique ne s'en émeuve.

Dernièrement lors de son discours de politique générale, le premier ministre François Bayrou a, devant l'Assemblée nationale, qualifié de « faute » et « d'humiliation » les contrôles de l'OFB effectués dans les exploitations agricoles une arme à la ceinture.

À l'appel des syndicats, un mouvement de grève sans précédent a vu le jour le 31 janvier dernier parmi les personnels de cet Établissement, pour le respect et la reconnaissance de leurs missions.

Les personnels assermentés et commissionnés de l'ONF, en charge de missions de police de l'environnement, travaillent régulièrement avec ceux de l'OFB pour réaliser des contrôles de chasse, de circulation des véhicules à moteur en espaces naturels et plus généralement pour protéger les milieux et les espèces. Ces actions, comme toute autre mission de police sont réalisées le plus souvent armées. Le port d'une arme de catégorie B est extrêmement encadré et délivré à des fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique afin d'assurer leur sécurité ou celle de leurs collègues dans l'exercice de leur fonction.

Dans un contexte où la demande et les besoins de la société vis-à-vis de la protection de l'environnement n'ont jamais été aussi forts, nous demandons que nos Établissements et leurs personnels aient les moyens humains et matériels de réaliser leurs tâches dans de bonnes conditions. Nous exigeons, de la part de la classe politique, un soutien inconditionnel et sans faille vis-à-vis de fonctionnaires chargés de fonctions de police y compris quand ces dernières sont en lien avec la défense de l'environnement. Il en va du respect de l'État de droit !

Ainsi, Le SNUPFEN-Solidaires, Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel apporte son soutien aux collègues de l'OFB, fonctionnaires d'État qui réalisent leur travail dans l'intérêt de toutes et tous, dans des conditions parfois difficiles.